

COMMUNIQUE DE PRESSE



Conférence de presse Clauses insertion sur l'agglomération de Périgueux

Périgord Habitat organise une conférence de presse avec la Maison de l'emploi du Grand Périgueux, sur le thème des clauses d'insertion dans les marchés publics. Cette conférence est prévue :

Jeudi 5 mai à 14h30
dans les locaux de Périgord Habitat - au 48 rue Gambetta à Périgueux

En présence de :

- Juliette NEVERS, Vice-présidente du Conseil départemental en charge de l'Habitat
- Véronique CHABREYROUX, Conseillère départementale et Vice-présidente de Périgord Habitat
- M. Jean-Louis AMELIN, Président de la Maison de l'Emploi du Grand Périgueux

Périgord Habitat s'est inscrit depuis plusieurs années, dans une démarche de soutien de l'emploi local par l'introduction dans ses marchés publics de clauses d'insertion professionnelle. Ces clauses imposent aux entreprises retenues d'employer des personnes en recherche d'emploi sur un nombre d'heures définies en amont par Périgord Habitat et la Maison de l'Emploi. Elles représentent un véritable levier pour enrichir et diversifier l'offre d'emplois proposés à ces publics et une opportunité d'un parcours d'insertion et de qualification.

L'intégration de ces clauses est obligatoire pour les opérations de renouvellement urbain, sur des Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville (QPV) de l'agglomération du Grand Périgueux.

Périgord Habitat a régulièrement recours à des associations d'insertion pour certaines prestations (nettoyage des parties communes, enlèvement d'encombrants, entretien des espaces verts) sur certains segments de son patrimoine. Des marchés ou des lots, sont alors réservés à ces structures d'accompagnement des publics éloignés de l'emploi.

La Maison de l'Emploi du Grand Périgueux, de par son expérience et son ingénierie, accompagne les différents acteurs dans l'application des clauses d'insertion.

Au travers de la facilitatrice, elle joue un rôle central :

- Pour les maîtres d'ouvrage acheteurs d'une prestation, elle vient en appui à l'analyse des marchés potentiels, au calibrage et à la rédaction des clauses. Elle assure le suivi et l'évaluation de ces clauses mais aussi le reporting.
- Pour les entreprises titulaires d'un marché, elle accompagne et conseille sur les modalités de mise en œuvre. Elle recherche les candidats éligibles et les met en relation avec les acteurs locaux de l'insertion.
- Elle intervient également auprès des prescripteurs des publics et des structures porteuses d'un contrat de travail.

En 2020, Périgord Habitat a été le premier contributeur sur l'agglomération de Périgueux avec la réalisation de 11.964 heures d'insertion dépassant ainsi le prévisionnel qui était de 7.942h. En 2021, il a conservé sa position sur ce territoire avec 7141 heures.



Pour en savoir plus :

Ces clauses d'insertion professionnelle (ou clauses sociales) sont des dispositifs de lutte contre le chômage et l'exclusion, elles génèrent une dynamique vertueuse puisqu'elles créent de l'emploi pour des publics qui souhaitent s'inscrire dans une démarche d'insertion durable. Elles permettent une expérience professionnelle en entreprise à des personnes éloignées de l'emploi. Elles peuvent déboucher sur la pérennisation d'un contrat de travail, l'octroi d'une formation ou tout simplement permettre de financer un permis pour plus de mobilité professionnelle.

L'objectif minimal moyen d'insertion est fixé à 5% du nombre total d'heures travaillées. Elles peuvent aussi bien concerner des marchés de travaux que des prestations intellectuelles. *Dans le cadre des marchés liés à la gestion urbaine et sociale de proximité, ce sont au moins 10% des heures travaillées réservées à l'insertion des habitants des QPV de l'agglomération.*

En Dordogne, elles ont été mises en place pour la première fois en 2007 par la Maison de l'Emploi du Grand Périgueux. Le premier utilisateur était l'office public de l'Habitat de la Ville de Périgueux (aujourd'hui Périgord Habitat), au moment de la vaste opération de renouvellement urbain du quartier du Gour de l'Arche.

Sur le territoire du Grand Périgueux, au total ce sont 35 533 heures qui ont été effectuées en 2021 et qui ont permis à 110 personnes de travailler. D'une manière générale, à l'issue de cette disposition, 75% sont en emploi 6 mois après dont 10 % bénéficient d'un contrat à durée indéterminé.



Les publics visés :

- Jeunes de moins de 26 ans sans qualification,
- Personnes ayant une qualification mais manquent d'expérience,
- Demandeurs d'emploi de plus de 12 mois,
- Bénéficiaires des minima sociaux
- Travailleurs handicapés
- Toute personne rencontrant des difficultés particulières dans son accès au retour à l'emploi

PERIGORD HABITAT, c'est :

- 9 544 logements sociaux/ foyers compris
- 17 000 locataires logés
- 165 communes d'implantation
- 157 salariés
- 51,7 millions d'euros de budget de fonctionnement
- 43 millions d'euros de budget d'investissement

C'est aussi **5 agences délocalisées** au service des locataires :

AGENCE DU GRAND PERIGUEUX

48 rue Gambetta
CS 70118
24054 PERIGUEUX
Tél : 05 53 02 74 90
grand.perigueux@perigordhabitat.fr

AGENCE DE PERIGUEUX

48 rue Gambetta
CS 70118
24054 PERIGUEUX
Tél : 05 24 52 00 70
ville.perigueux@perigordhabitat.fr

AGENCE DE SARLAT

357 avenue Thiers
CS 80219
24206 SARLAT LA CANEDA CEDEX
Tél : 05 53 28 64 50
sarlat@perigordhabitat.fr

AGENCE DE BERGERAC

4 rue Guillaume Apollinaire
24112 BERGERAC

Tél : 05 53 63 90 10
bergerac@perigordhabitat.fr

AGENCE DE NONTRON

22 Rue de Verdun
CS 30111
24300 NONTRON
Tél : 05 53 60 60 30
nontron@perigordhabitat.fr

Groupement de collectivités de rattachement : Syndicat Mixte Ouvert du Logement Social (SMOLS)

Président : Germinal PEIRO

Directrice Générale : Séverine GENNERET

Contact presse : Hayat MENDIL - 05.53.02.61.24 / 06.70.79.32.92
Yann LE DARÉ - 06.46.62.53.68

La Maison de l'Emploi (MDE) est une association qui compte 10 salariés. Elle s'adresse aux personnes éloignées de l'emploi de plus de 26 ans en complément, à la Mission Locale qui gère les moins de 26 ans.

Ce sont les deux outils du Grand Périgueux pour l'insertion professionnelle et l'emploi. C'est un travail complémentaire à celui que mène Pôle emploi ou le Pole RSA du Département.

La MDE a deux objectifs ;

1/ L'accompagnement renforcé de 450 personnes éloignées de l'emploi

Pour atteindre cet objectif la MDE dispose principalement d'un outil, le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) qui met à la disposition des bénéficiaires plusieurs outils :

- **l'accompagnement personnalisé de 370 personnes** par 4 conseillers en insertion professionnelle .

- **Le suivi pour l'insertion professionnelle de 117 réfugiés.**

- **la clause d'insertion sociale dans les marchés publics.**

- **une chargée de relations entreprises.** Elle effectue un travail de prospection, de recherche d'emplois et de stages pour les bénéficiaires du PLIE. Ce sont 650 contrats de travail qui ont été conclus par les 370 personnes accompagnées dans le cadre du PLIE.

- **la fabrique à entreprendre.** Il s'agit de sensibiliser et d'accompagner les personnes principalement des quartiers Politique de la Ville vers la création d'entreprises.

2/ La recherche de solutions pour les entreprises qui n'arrivent pas à recruter

Le lancement d'une démarche de **Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriales** afin de permettre de rassembler les acteurs de l'économie, de l'emploi, de la formation et de l'insertion.

Plusieurs actions sont en cours : **une formation certifiante dans le numérique** pour des jeunes et des adultes éloignés de l'emploi, un accompagnement des personnes **sortant de formation** et qui n'ont pas d'emploi, la reprises des rencontres **employeurs demandeurs d'emploi dans les communes rurales**, la mise en place d'une action de formation pour **faciliter les embauches dans le secteur de la pose des réseaux électriques**, un travail de préparation d'un **salon de la transition et de la reconversion professionnelle**,..